

Règlement intérieur de la bibliothèque des **image** écoles d'art de Poitiers

Site de Poitiers

Ecole Européenne Supérieure de l'Image
Ecole des Beaux-Arts

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

PRÉAMBULE

1. La bibliothèque des écoles d'art de Poitiers est une bibliothèque d'études spécialisée dans le domaine des arts.
2. Le personnel des bibliothèques est à disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque.
3. Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité des directeurs des écoles d'art est chargé de les faire appliquer.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Responsables de la bibliothèque : Marie Fournier et Benoit Guilloteau

e-mail : documentation-poitiers@eesi.eu

☎ : 05 49 88 81 55

Les collections

Essentiellement axées sur l'art et l'art contemporain. Environ :

- 9000 livres
- 50 abonnements de périodiques français et étrangers
- 275 cassettes VHS
- 350 DVD
- 100 cédéroms

Le catalogue est accessible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.bm-poitiers.fr>

Le site internet de la bibliothèque est accessible à l'adresse suivante : <http://www.eesi.eu/~biblio/>

Équipement informatique et audiovisuel

Dans la salle de lecture :

- 2 postes de consultation reliés au réseau médiathèque dédiés à la recherche documentaire sur le catalogue du réseau de la médiathèque et de la bibliothèque des écoles d'art de Poitiers.
- 1 banc photo

Dans la salle Eesi (salle réservée aux étudiants et aux enseignants de l'EESI):

- 3 ordinateurs reliés au réseau Eesi . Destinés à la recherche documentaire, consultation internet et e-mail.
- 1 écran télé, un lecteur dvd et un magnétoscope pour la consultation de vidéos et de DVD.

ACCÈS A LA BIBLIOTHÈQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

LUNDI	9 H – 12 H	14 H – 17 H 30
MARDI	9 H – 12 H	14 H – 17 H 30
MERCREDI	9 H – 12 H	14 H – 17 H 30
JEUDI	9 H – 12 H	14 H – 17 H 30
VENDREDI	9 H – 12 H	14 H – 17 H 30
La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires		

- Seuls les espaces réservés au public sont librement accessibles
- La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires
- Cette bibliothèque d'études est ouverte au public. Selon l'affluence elle sera prioritairement réservée aux étudiants et enseignants des écoles d'art de Poitiers (*Eesi*, *Eba*). Les responsables de la bibliothèque ont compétence pour pratiquer à cette restriction selon les circonstances.
- L'accès aux bâtiments ou à certaines prestations peut être limité temporairement, en cas de saturation, pour des raisons de sécurité ou de confort des usagers, ou encore pour préserver la qualité des prestations offertes.

En outre, il est interdit de :

- d'utiliser le téléphone portable
 - de pénétrer dans les bibliothèques avec des animaux
 - de fumer
 - de boire ou de se restaurer en dehors des lieux prévus à cet effet
 - d'introduire et de consommer de l'alcool
 - de distribuer des tracts ou d'apposer des affiches. Le dépôt de tracts ou d'affiches nécessite une autorisation.
- Afin de prévenir tout acte délictueux, le dépôt à l'entrée des bibliothèques des sacs, cabas, valises et serviettes pourra être exigé, ainsi que la vérification de leur contenu.
 - L'Administration n'est pas responsable des vols des biens des usagers intervenant dans l'enceinte de la bibliothèque. Elle ne répondra pas non plus des préjudices intervenant à l'intérieur de la bibliothèque, en cas de litige entre usagers.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

- L'accès aux documents en consultation sur place est libre et gratuit.
- Les documents ne peuvent être consultés que dans l'enceinte de la bibliothèque.
- Les documents consultés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été communiqués : il est interdit de les abîmer, de les annoter, de les décalquer, d'avoir des outils et matériaux traceurs de quelque nature qu'il soit, ainsi que des liquides ou des peintures à proximité.

RÈGLES D'USAGES

- Les civilités d'usage à l'égard des personnels de la bibliothèque doivent être respectées. Dans le cas contraire et selon les circonstances éventuellement aggravantes l'administration de l'établissement se réserve le droit de sanctions adaptées et de poursuites au pénal.

- Les usagers doivent respecter le matériel et les documents.

Toute détérioration sera sanctionnée, selon les circonstances avérées, par une réparation des dommages, par une exclusion des locaux pour les usagers extérieurs, par une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement pour les étudiants de l'Eesi et les usagers de l'EBA, par les procédures disciplinaires correspondantes pour les personnels de l'établissement, enfin par des poursuites au pénal si nécessaire.

- Tout vol fera l'objet de poursuites au pénal et de procédure de radiation définitive de droit d'accès à la bibliothèque ou de l'exclusion définitive de l'établissement selon la catégorie de l'utilisateur.

RÈGLES DE PRÊTS

L'inscription

- Pour emprunter des documents à domicile, le lecteur doit être inscrit et posséder une carte d'emprunteur. L'emprunt de documents est réservé aux étudiants et enseignants de l'EESI ainsi qu'aux amateurs inscrits à l'École des beaux-arts.
- La carte de lecteur est permanente. Elle doit être validée au bout d'un an, en présence du lecteur, sur présentation de sa carte et des mêmes pièces qu'à l'inscription.
- Le lecteur est tenu de signaler immédiatement tout changement d'adresse ou d'identité et de présenter à nouveau les justificatifs demandés à l'inscription.
- Le lecteur est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec celle-ci, même par d'autres personnes. En cas de perte ou de vol de sa carte, le lecteur doit prévenir immédiatement la bibliothèque pour faire opposition.

L'emprunt

- Les livres, dvds et vidéos équipés d'un point rouge sont exclus du prêt.
- Les périodiques sont exclus du prêt.

Durée du prêt et quantité de documents prêtés :

Type de documents	Quantité maximum	Durée du prêt	Renouvellement *
Pour les étudiants et enseignants de l'EESI			
Livres	5	21 jours	Renouvelable une fois sur demande
VHS **	2	7 jours	Non renouvelable
DVD **	2	7 jours	Non renouvelable
Pour les amateurs inscrits à l'école des beaux-arts			
Livres	2	21 jours	Non renouvelable

** Le lecteur peut faire prolonger un prêt une fois, en présentant la carte de lecteur et le document emprunté - à la condition toutefois de ne pas être en retard et qu'un autre lecteur n'ait pas réservé ce document.*

*** La reproduction, l'exécution publique et la radiodiffusion des oeuvres enregistrées sont interdites.*

ATTENTION !!! tout retard sur les documents empruntés à la Médiathèque François-Mitterrand et son réseau entraîne aussi la suspension des emprunts à L'EESI jusqu'à restitution des documents.

De même, tout retard sur les documents empruntés à L'EESI, entraîne aussi la suspension des emprunts à la Médiathèque François-Mitterrand et son réseau jusqu'à restitution des documents.

- En cas de retard excédant 1 mois, le lecteur pourra en outre être exclu du droit au prêt pendant une période égale à son retard sans que pour autant la durée de validité de sa carte soit prolongée
- Le délai de prêt maximum est fixé par la bibliothèque et porté à la connaissance du public. Les documents empruntés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés (...). **Tout document détérioré ou non rendu doit être remboursé par l'emprunteur, au prix d'achat actualisé.**
- En fin d'année scolaire, tous les ouvrages doivent être retournés aux dates indiquées par les bibliothécaires.

ACQUISITION D'IMAGES, REPROGRAPHIE

A votre disposition : - un photocopieur
- un appareil photo numérique (réservé aux étudiants et enseignants EESI)

Tout livre destiné à être photocopié doit être montré aux bibliothécaires (Problèmes de reliure). Un ouvrage qui ne peut être photocopié peut par contre être photographié.

Les images acquises par le biais de l'appareil photo numérique doivent être ensuite téléchargées sur les sessions personnelles ou sur des clés USB.
(Pas d'impression d'images dans l'enceinte de la bibliothèque)

****Les reproductions de documents de la bibliothèque sont réservées à l'usage personnel du demandeur et soumises à la législation existante sur la propriété littéraire et artistique.***

***** Les documents sont reproduits (...) à condition que leur état, leur format et leur reliure le permettent.***

IMPRIMANTES

Toute demande d'impression doit passer par les bibliothécaires